

## Le projet contesté de lotissement de La Grande Bastide de Velleron ne verra peut-être pas le jour

Le projet prévoit création d'un lotissement sur un terrain de près de sept hectares. Saisie par le collectif qui s'oppose à ce projet immobilier la préfecture vient de rendre une décision qui conforte les opposants au nom de la protection des espèces protégées.



Un lézard ocellé - GGL1

Le dossier porté par le groupe Angelotti n'a **pas prévu de demande de dérogation "espèces protégées"** malgré un rappel fait par la préfecture (fin 2021) au sujet de la forte probabilité que des espèces protégées soient présentes sur la zone. À deux reprises les services de l'état ont demandé au groupe Angelotti de déposer une demande de dérogation à la législation sur la protection des espèces.

Une démarche qui est de la responsabilité du porteur de projet

Or un rapport de l'Office français de la biodiversité du 20 janvier constate **une altération de l'habitat du lézard ocellé**, qui une espèce protégée. Le 24 janvier le préfet a signé un courrier prévenant l'investisseur que sans l'obtention dans les 15 jours de la preuve que le lézard ocellé n'est pas en danger les travaux pourraient être interrompus.

80 colibris noirs rassemblés devant la préfecture

Hier mardi en fin d'après-midi le préfet a reçu pendant une heure le maire, son adjoint à l'urbanisme et leur expert naturaliste pour faire le point avec eux. Dehors 80 de leurs supporters étaient rassemblés devant les grilles de la préfecture Chabran. Ce soir mercredi à 18 h 30 il tient **une réunion publique en mairie** pour informer tous les villageois de l'avancée de leur lutte.

Mardi 25 janvier 2022 à 16:32 - Par Jean-Pierre Burlet, France Bleu Vaucluse Velleron